



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE D'ANNAY

AR Prefecture

058-215800079-20260331-0292026-DE
Reçu le 17/04/2026

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

A 18H30 HEURES SALLE PARDIEU

Nombre de membres

Afférents au conseil Municipal : 9

Présents : 8 (+ 1 pouvoir)

Qui ont pris part au vote : 8 (+ 1 pouvoir)

Vote

Votants : 8 (+ 1 pouvoir)

Dont procuration : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'Annay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric Castille, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : Mrs : Éric Castille, Yoann Rousseau, Marc Rousselot, Serge Havard, Thierry Bardez
Mmes : Gwenaëla Pacheu, Patricia Gomez, Florence Castille

Procurations : Mme Melissa Palao (pouvoir à Marc Rousselot)

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : Mme Gwenaëla Pacheu

Date de la convocation

Date d'affichage

Le 23 mars 2026

Objet

Désignation des membres de la
commission de contrôle des listes
électorales

Numéro de la délibération

029-2026

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture le :

Le 02 avril 2026

Publication faite le :

Le 02 avril 2026

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Mme Gwenaëla Pacheu



Signature du Maire

M. Éric CASTILLE (Nièvre)

VU : le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 et suivants ;

Vu : la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités
d'inscription sur les listes électorales ;

CONSIDÉRANT :

qu'il appartient au Conseil municipal de proposer des membres pour siéger
au sein de la commission de contrôle des listes électorales ;

que cette commission est chargée de statuer sur les recours administratifs
préalables et de s'assurer de la régularité de la liste électorale ;

qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant ;

DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** en qualité de membre titulaire de la commission de
contrôle des listes électorales :
Mme Patricia Gomez
- **DÉSIGNE** en qualité de membre suppléant :
M. Yoann Rousseau

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à
l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.